

De : [enquetepublique.pluihd](mailto:enquetepublique.pluihd@cc-millaugrandscausses.fr) enquetepublique.pluihd@cc-millaugrandscausses.fr
Objet : **TR: Une nouvelle requête est arrivée !**
Date : 20 mars 2024 à 11:15:07
À : Vincent Genest vincent.genest@orange.fr

De : GUIRAUD Alain La Blaquièrre 12100 MILLAU <demande-internaute@stratis.fr>
Envoyé : mardi 19 mars 2024 15:12
À : enquetepublique.pluihd <enquetepublique.pluihd@cc-millaugrandscausses.fr>
Objet : Une nouvelle requête est arrivée !

Bonjour.

Une nouvelle requête vous a été transmise via le formulaire enquête publique du site cc-millaugrandscausses.fr

Informations personnelles

Civilité : M.
Nom : GUIRAUD
Prénom : Alain
Adresse postale : La Blaquièrre 12100 MILLAU
Courriel : guiraudsylvie@orange.fr
Numéro de téléphone : [06 40 19 24 50](tel:0640192450)

Déposez votre requête

texte : : Bonjour,

Je vous demande d'étudier la possibilité de modifier le zonage des parcelles n° 0440, 0439 et 0438 (cf. plan en pièce jointe) à La Blaquièrre afin de proscrire tout projet d'agrandissement de "l'exploitation industrielle" présente depuis 2014 sur le segment n°0440.

Requalification en zone N ou à minima Npa.

Dans la révision du PLUi-HD il est noté que cela va permettre le développement de ferme notamment dans la filière bio.

Celle-ci n'en est pas une !

Elle ne participe en aucun cas au maintien de la pratique de l'agro-pastoralisme sur le Larzac.

Elle impacte les qualités patrimoniales, architecturales et historique du village et notamment La Bergerie de La Blaquière.

Je vous remercie d'étudier ma requête et reste à votre disposition pour tout échange.

Cordialement.

Alain GUIRAUD

Pièce jointe : 4i43kxcoycmyb21bdobwy442tytp5nyu.pdf

Merci.

pdf 4i43kxcoycmyb21bdobwy4
42tytp5nyu.pdf
701 ko

La Blaquière 12100 MILLAU :

➤ Requête : modification de zonage

Ci-dessous extrait du document suivant :

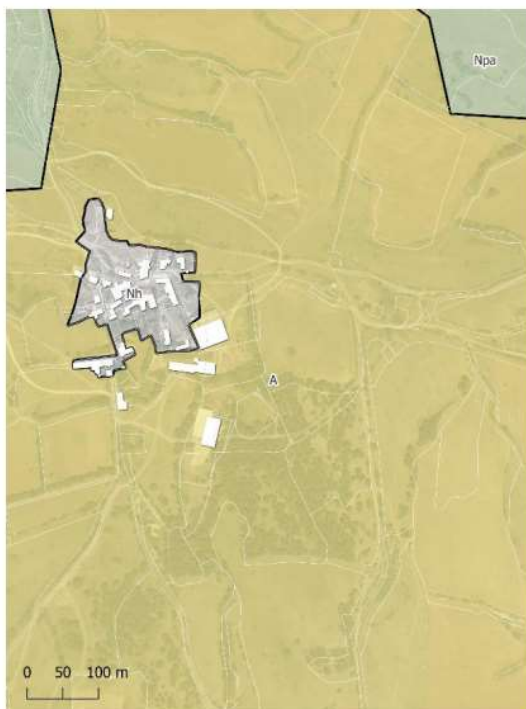
0.3.A – REVISION ALLEE N°1 : NOTICE DE PRESENTATION

3.1.17 Modification du zonage – Secteur La Blaquière

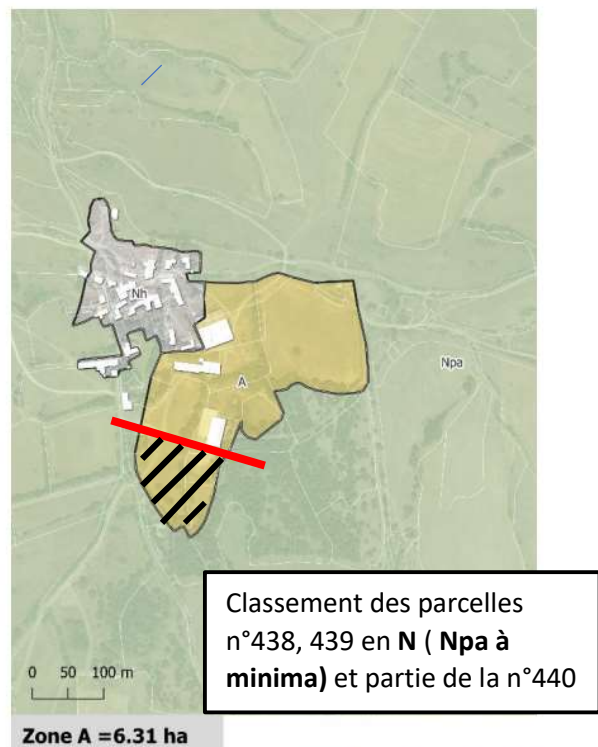
Sur le Secteur La Blaquière, l'objectif est de diminuer la zone A au profit d'une nouvelle zone Npa afin de conserver une continuité et une cohérence avec l'exploitation existante.
Ce nouveau zonage ne remet pas en cause les possibilités de développement de l'exploitation.

Ce sont ainsi 186,75 hectares qui basculent du zonage A vers Npa.

La zone A autour des deux exploitations existantes représente désormais 6,31 hectares.



▲ Extrait du zonage actuel



▲ Extrait du zonage modifié dans le cadre de la Révision Allégée n°1

